

---

Procès-verbal de l'assemblée publique de la  
Commission de la sécurité publique  
Mardi 12 mai 2009, à 20 heures,  
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil.

---

**OBJET : *Le Bilan 2008 du Service de police de la Ville de Montréal***

**COMMISSAIRES PRÉSENTS :**

- M. Claude Dauphin, président  
Arrondissement de Lachine
- Mme Vera Danyluk, vice-présidente  
Ville de Mont-Royal
- Mme Patricia Bittar  
Arrondissement de Saint-Laurent
- M. Jean-Marc Gibeau  
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Gilles Grondin  
Arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie
- M. Anthony Housefather  
Ville de Côte-Saint-Luc
- M. Marc Touchette  
Arrondissement de Verdun

**COMMISSAIRES ABSENTS :**

- Mme Soraya Martinez, vice-présidente  
Arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension
- M. Samir Rizkalla  
Représentant du gouvernement du Québec

**ÉLUS MUNICIPAUX :**

- M. Campbell Stuart, maire, Montréal-Ouest
- M. Aldo Iermieri, conseiller, Pointe-Claire

**COLLABORATEURS :**

du Service de police de la Ville de Montréal : M. Yvan Delorme, directeur; M. Giovanni Di Feo, inspecteur-chef, Direction du Service; M. Alain Legault, conseiller stratégique, Direction du service; M. Mario Gisondi, directeur adjoint, Direction des opérations; M. Jean-Guy Gagnon, directeur adjoint, Direction stratégique; M. Mario Desrochers, assistant-directeur, Service des normes professionnelles et des affaires internes; M. Daniel Têtu, assistant directeur, Service des ressources matérielles et des systèmes d'informations; M. Marc Parent, assistant directeur, Service à la communauté Nord; M. Pierre Brochet, assistant directeur, Service à la communauté Ouest; M. Denis Desroches, assistant directeur, Service à la communauté Sud; M. Jean-François Pelletier, assistant directeur, Service du développement stratégique; M. Jacques Robinette, assistant directeur, Service des enquêtes spécialisées; M. Richard Boyer, assistant directeur, Service des communications opérationnelles; Mme Marie Bourque, chargée de communication, Communications stratégiques; Mme Anie Lemieux, relationniste, Communications stratégiques;

du Cabinet du maire et du comité exécutif, M. Martin Massé.

**PARTENAIRES :**

Du Conseil jeunesse de Montréal, Mme Geneviève Garderer;  
De la Fraternité des policiers et policières de Montréal : M. Yves Francoeur, M. Robert Boulay et M. Martin Desrochers.

---

**ASSISTANCE** : 21 PERSONNES, excluant les collaborateurs.

---

### **1. Ouverture de la séance**

À 20 h 05, le président, M. Claude Dauphin, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle. Il présente les commissaires et salue le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ainsi que son équipe.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, appuyée par M. Marc Touchette, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec l'ajout au point 5 de l'adoption des recommandations de la commission à la suite de la consultation sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais.

### **3. Adoption des procès-verbaux des séances publiques tenues les 11, 12 et 25 mars 2009**

Sur une proposition de M. Gilles Grondin, appuyée par M. M. Jean-Marc Gibeau, le procès-verbal de la séance publique tenue le 11 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, appuyée par M. Marc Touchette, le procès-verbal de la séance publique tenue le 12 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de M. M. Jean-Marc Gibeau appuyée par M. Marc Touchette, le procès-verbal de la séance publique tenue le 25 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

### **4. Le Bilan annuel 2007 du SPVM**

Le président, M. Claude Dauphin, souligne la tenue de la Semaine de la police dont le thème national en 2008 est « *Cybersécurité : c'est le temps de cliquer!* ». Il mentionne que de multiples activités gratuites sont offertes tous les jours et il invite les personnes présentes à consulter le calendrier des activités apparaissant sur le site Internet du SPVM [www.spvm.qc.ca](http://www.spvm.qc.ca)

Le président, M. Claude Dauphin, explique qu'en 2008, l'Administration a poursuivi ses actions en vue d'améliorer la sécurité des citoyennes et citoyens de l'agglomération. La lutte à la criminalité et aux gangs de rue étant une priorité pour l'Administration et le SPVM, ce dernier a mis en place, grâce au financement obtenu des gouvernements du Québec et du Canada, le Groupe *Éclipse*. Parmi les autres réalisations, il souligne l'augmentation du sentiment de sécurité dans le métro grâce à la création de la Section métro de Montréal et le renforcement de la sécurité routière. Dans ce dernier cas, la diminution du nombre de collisions mortelles et du nombre de piétons décédés témoigne du succès des opérations policières.

Le président, M. Claude Dauphin, annonce que le nombre total de délits est globalement en baisse de 40,9 % depuis 1991. Les importantes baisses de la criminalité observées depuis 18 ans permettent de conclure que les municipalités de l'île de Montréal, notamment la Ville de Montréal, sont sécuritaires. Il explique que la réorganisation de certaines tâches a permis, en 2008, le redéploiement de policiers sur le terrain augmentant ainsi leur présence et leur visibilité. De plus, la révision de la structure d'accueil a permis d'accroître considérablement l'accès des citoyens aux services du SPVM et la mise en place du Module d'actions par projet dans chacun des postes de quartier assure, de manière concertée et globale, la prise en compte de tous les aspects d'une problématique locale. De meilleurs services pour la population, adaptés aux besoins locaux, sont ainsi offerts grâce à la mise en œuvre du schéma de couverture de services policiers adopté en 2007.

Le président, M. Claude Dauphin, invite ensuite le directeur du SPVM, M. Yvan Delorme, à présenter son équipe et à débiter sa présentation.

#### **4.1 Présentation**

Le directeur du SPVM, M. Yvan Delorme, présente les membres de son équipe de direction. D'entrée de jeu, M. Delorme mentionne que le SPVM a atteint ses objectifs en matière de la lutte à la criminalité liée aux gangs de rue. Il souligne la diminution significative des collisions mortelles, des collisions avec blessés graves ou avec blessés légers et la hausse des constats distribués en vue de favoriser des comportements plus sécuritaires chez tous les usagers de la voie publique. Il souligne une diminution de la criminalité dans le métro et cite une enquête comparative de la sécurité dans les métros de différentes villes comparables à Montréal démontrant que le métro de Montréal est le plus sécuritaire au pays.

Parce que les postes de quartier s'intègrent à la vie des quartiers, M. Delorme précise que le SPVM entretient plus de 1 300 partenariats fructueux dans les différents milieux. Le service effectue également des recherches dans le but de mieux connaître ses différentes clientèles et s'en rapprocher comme il s'assure que la population soit bien informée de ses actions.

M. Delorme explique comment la visibilité policière accroît le sentiment de sécurité de la population et a un effet dissuasif sur certaines formes de criminalité. Il souligne qu'en 2008, les policiers ont continué à diversifier les stratégies et les lieux de patrouille pour être très visibles partout : sur le mont Royal, dans différents secteurs des postes de quartier, dans le métro et la ville souterraine. Ainsi, malgré une légère augmentation de 2,6 % du taux de criminalité global par rapport à 2007, M. Delorme fait remarquer que le taux de 2008 est de 40,9% inférieur à celui de 1991. Il présente ensuite les statistiques relatives aux crimes contre la personne et aux crimes contre la propriété.

M. Delorme aborde ensuite la question des débordements survenus lors de la victoire du club de hockey Canadien aux éliminatoires de huitième de finales de la Coupe Stanley, en avril 2008, et des désordres survenus dans l'arrondissement de Montréal-Nord en août 2008 à la suite d'une manifestation d'abord pacifique qui a dégénéré par la suite en émeute. Il mentionne que le service retient de ces événements des éléments lui permettant d'adapter ses stratégies.

Il présente quelques statistiques du SPVM : 7 222 employés exerçant 168 fonctions policières et 144 fonctions civiles différentes. M. Delorme fait part de la reconnaissance dont jouit le SPVM, cette reconnaissance lui permet, notamment, de commercialiser certains produits et services. Il souligne la réalisation de quelques projets et outils accentuant la performance du service :

- l'unification des deux centres d'appel (911 – DTA) permettant de réduire le temps de réponse et de traitement des appels d'urgence reçus des citoyens;
- la poursuite de l'implantation du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI) – offrant un accès rapide aux résultats d'enquête du CRPQ, réduisant les risques d'erreur et la manipulation de documents;
- l'intégration des données policières 2 (IDP 2) avec l'informatisation du système *Gestion des biens et chaîne de possession*, destiné à garder la trace des objets reliés à une preuve.
- le projet pilote de Géolocalisation (GPS), à la demande de la Commission de la santé et sécurité au travail à la suite du rapport d'enquête sur le décès du policier Benoit L'Écuyer en 2002;
- la mise sur pied du groupe Éclipse, à la demande des citoyens et pour mieux lutter contre certaines formes de crimes (gangs de rue, stupéfiants, armes à feu, problèmes ponctuels). L'octroi de fonds gouvernementaux (7,5 millions) a permis l'ajout de 46 policiers de première ligne à cette fin.

En conclusion, M. Delorme fait part à l'assistance des actions du service en rapport avec la protection de l'environnement, de la création, en 2008, de la Fondation des employés du Service de police de la Ville de Montréal en soutien à la jeunesse montréalaise et du soutien accordé à différents organismes montréalais.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Delorme.

#### **4.2 Période de questions et commentaires des citoyens**

Le président, M. Claude Dauphin, invite la première personne inscrite à se présenter au micro.

#### **4.2.1 Mme Sophie Sénécal**

Mme Sénécal demande si une disposition légale interdit de filmer ou photographier les policiers durant une opération policière.

*Le président, M. Claude Dauphin, invite M. Gagnon à répondre. Ce dernier, mentionne que cette pratique est interdite et pourrait mettre en péril les techniques d'enquête, il est préférable de porter plainte, s'il y a lieu, en déontologie. Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Sénécal.*

#### **4.2.2. M. Hugo Lebleu**

M. Lebleu demande des informations concernant une nouvelle arme utilisée par le SPVM à l'occasion de la manifestation de la Coalition opposée à la brutalité policière en mars dernier. Il veut savoir ce que la poudre contient, les conditions d'utilisation de l'arme et son fabricant.

*Le président, M. Claude Dauphin, invite M. Delorme à répondre. Ce dernier mentionne qu'il s'agit d'un nouveau moyen d'identifier les manifestants ayant commis des actes criminels afin de permettre ultérieurement leur arrestation en toute sécurité. Quant à la poudre, elle contient des produits colorants inoffensifs pour la santé. Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Lebleu.*

#### **4.2.3 M. Manuel Almeida**

Également en rapport avec la manifestation de la Coalition opposée à la brutalité policière en mars dernier, M. Almeida dit que le maire Tremblay avait mentionné qu'il s'informerait auprès du SPVM afin que le service s'excuse. Il demande de plus si le policier impliqué dans les événements survenus à Montréal-Nord en 2008 est en contact avec la population de Montréal-Nord.

*Le président, M. Claude Dauphin, invite M. Delorme à répondre. Ce dernier mentionne qu'en intervenant et en procédant à des arrestations massives, le SPVM a permis d'éviter le pire. Quant au policier visé à la deuxième question, M. Delorme répond qu'il ne donnera aucune information d'autant plus que l'enquête publique débutera sous peu. Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Almeida.*

#### **4.2.4 M. Marcel Lanoue**

M. Lanoue relate les moyens de pression des policiers qui portent des pantalons de camouflage. Il rappelle avoir demandé que les véhicules électriques portent des numéros d'identification. Il suggère que les policiers de la patrouille nautique portent des vêtements de couleur pâle.

*Le président, M. Claude Dauphin, répond que les policiers portent maintenant l'uniforme. Il invite ensuite M. Delorme à prendre la parole. Ce dernier mentionne que les véhicules électriques seront prochainement identifiés. Il explique que pour des motifs de propreté, les patrouilleurs nautiques portent des uniformes de couleur foncée. Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Lanoue.*

#### **4.2.5 Mme Céline Forget**

Mme Forget demande si les partenaires du SPVM font au préalable l'objet d'une enquête. À son avis, certains groupes font du lobby auprès de commandants dans le but d'obtenir des privilèges.

*Le président, M. Claude Dauphin, demande à Mme Forget de dénoncer toute situation irrégulière. Il remercie Mme Forget.*

#### **4.2.6 M. Éric Gagnon**

M. Gagnon réside aux abords du parc Émilie-Gamelin, un milieu où l'on observe nombre de problématiques liées à la vente de drogues. Il salue les efforts du PDQ 21 et dit avoir constaté beaucoup d'amélioration. Il demande de soutenir davantage ce secteur et souligne que la présence de nombreux petits hôtels fait en sorte que ceux-ci deviennent

des lieux de transaction de drogues.

*Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Gagnon et invite M. Delorme à prendre la parole. Ce dernier remercie M. Gagnon pour ses commentaires et cède la parole à M. Desroches qui décrit le plan d'intervention prévu cette année au parc Émilie-Gamelin. Une attention particulière sera apportée à la problématique des petits hôtels. Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Gagnon.*

#### **4.2.7 M. François Robillard**

M. Robillard souligne l'excellente collaboration des PDQ 21 et 22 et il salue la création de la brigade urbaine. Il demande des détails en rapport avec les coupures budgétaires de 14 M \$ au SPVM. Il constate la petite taille des numéros affichés sur les véhicules récemment peints en fonction de la nouvelle identification du SPVM. Enfin, il mentionne que le centre-ville est le point de chute des personnes qui éprouvent des problèmes.

*Le président, M. Claude Dauphin, explique le contexte entourant les coupures budgétaires et ajoute que la situation ne sera pas facile au cours des prochaines années. Quant aux particularités du centre-ville, il souligne que la commission de la sécurité publique a traité de l'itinérance à l'occasion de sa dernière séance et entend faire des représentations auprès du gouvernement du Québec en vue d'obtenir un financement additionnel qui lui permettra d'intervenir auprès de cette clientèle. Il invite M. Delorme à prendre la parole. Ce dernier mentionne que le SPVM, dans ses coupures budgétaires, a pris l'engagement de trouver des moyens de réduire le budget qui n'affecteront pas le service. En ce qui concerne l'identification numérique des véhicules, un nouveau modèle devrait être proposé sous peu et les changements s'effectueront sur une période de cinq années. Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Robillard.*

#### **4.2.8 M. Georges Stamatis**

M. Stamatis remercie M. Dauphin, le SPVM et la Fraternité des policiers pour leur opposition à l'abolition du registre des armes à feu. Il souligne une problématique de vols d'ordinateurs portables dans les véhicules, confirme les propos de M. Robillard concernant le parc Émilie-Gamelin et demande si des véhicules semi-banalisés sont utilisés pour des opérations de circulation routière.

*Le président, M. Claude Dauphin, invite M. Delorme à répondre. Ce dernier mentionne que les ordinateurs portables sont des outils recherchés et facilement revendables. Il ajoute qu'il n'est pas dans la philosophie du SPVM de se cacher pour donner des contraventions, ce sont plutôt les nouveaux véhicules dont les gyrophares sont plus minces qui laissent croire qu'il s'agit d'un véhicule semi-banalisé. Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Stamatis.*

#### **4.2.9 M. Camille-Gaston Breton**

Compte tenu des événements et désordres survenus en 2008, M. Breton demande ce que le SPVM prévoit au niveau de la prévention en 2009. Il demande des précisions sur l'utilisation des armes intermédiaires et le nombre de fonctions exercées par un policier.

*Le président, M. Claude Dauphin, explique que le SPVM effectue beaucoup de prévention à tous points de vue et souligne la diminution substantielle du taux de criminalité depuis quinze ans. Il énumère les tâches dévolues aux policiers. À ce dernier sujet, M. Delorme ajoute que le SPVM compte 168 postes différents au sein de son organisation. M. Gison di explique que les armes intermédiaires sont utilisées de manière préventive pour empêcher une situation de se détériorer et pour des opérations ou arrestations ciblées. Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Breton.*

### **4.3 Période de questions des commissaires**

Le président, M. Claude Dauphin, invite les commissaires à s'exprimer.

En rapport avec l'approche globale de la sécurité, Mme Patricia Bittar mentionne que la collaboration est excellente entre le PDQ local et le service de sécurité publique de l'arrondissement de Saint-Laurent.

## **5. Adoption des recommandations de la commission**

La commission de la sécurité publique convient des recommandations suivantes à la suite de la consultation publique tenue en mars dernier avec la collaboration du Conseil jeunesse de Montréal sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais.

ATTENDU l'avis du Conseil jeunesse de Montréal *Mettons la sécurité à sa place!* portant sur le sentiment de sécurité et les jeunes Montréalais dans l'espace publics lancé le 20 mai 2009 ;

ATTENDU le Sommet de Montréal du 1<sup>er</sup> juin 2002 et les chantiers qui en découlent;

ATTENDU l'adoption de la Charte montréalaise des droits et responsabilités par le conseil de la Ville de Montréal le 20 juin 2005 ;

ATTENDU l'entrée en vigueur de cette charte le premier janvier 2006 ;

### ***L'aménagement et le transport***

ATTENDU les chantiers sur le réseau cyclable, la Charte du piéton, le caractère piétonnier du centre-ville et des quartiers centraux et la qualité de vie des montréalais ainsi que l'adoption, en 2008, du *Plan de transport de Montréal* ;

ATTENDU les principes et valeurs reconnus à l'article 22 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités :

*Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :*

- a) *soutenir une offre de services répondant aux besoins évolutifs de la population ;*
- b) *aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie ;*
- c) *favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs.*

ATTENDU les principes et valeurs reconnus à l'article 28 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités :

*Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à des services municipaux de qualité, la Ville de Montréal s'engage :*

- e) *prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public.*

ATTENDU le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* réalisé dans le cadre des activités du programme Femmes et ville<sup>1</sup> présentant les principes de l'aménagement sécuritaire appliqués à plusieurs grandes fonctions urbaines ;

ATTENDU que l'application du guide vise à accroître le sentiment de sécurité des femmes et, par extension, de toutes les clientèles vulnérables ;

### ***L'intervention sociale***

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, en juin 2003, du document « *Orientations et grands paramètres – programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements* » (TANDEM) ;

ATTENDU l'adoption par le comité exécutif, en 2007, des Priorités jeunesse 2007-2009 ;

---

<sup>1</sup> Ville de Montréal, 2003

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, en 2006, du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ;

ATTENDU l'adoption, en 2008, de la politique familiale *Pour grandir à Montréal* et du plan d'action famille 2008-2012 ;

ATTENDU l'analyse en cours, par la Direction de la diversité sociale (SDCQMVDE) des services jeunesse offerts aux jeunes entre 12 et 30 ans ;

### **La sécurité publique**

ATTENDU l'adoption par le conseil d'agglomération, en 2008, de la *Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal* et son application, soit les tables de concertation locales ;

ATTENDU la baisse du nombre de délits évaluée à 40,9 % depuis 1993 et le peu d'impact de cette baisse sur le sentiment de sécurité ;

ATTENDU l'adoption, en 2007, par le conseil d'agglomération du *Schéma de couverture de services du SPVM* et la révision constante des pratiques d'intervention ;

ATTENDU les principes et valeurs reconnus à l'article 26 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités :

*Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à la sécurité, la Ville de Montréal s'engage à :*

- a) *aménager son territoire de façon sécuritaire;*
- b) *soutenir, avec l'appui des partenaires, des mesures spécifiques pour la sécurité des femmes;*
- c) *encourager l'usage sécuritaire des espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs;*
- d) *soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile;*
- e) *protéger l'intégrité physique des personnes et des biens.*

### **Les représentations à d'autres instances**

ATTENDU les recommandations de la commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu adoptées le 22 mai 2008 à la suite de la consultation publique sur le phénomène de l'itinérance ;

ATTENDU les responsabilités du gouvernement du Québec à l'égard de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de l'emploi des citoyens ;

ATTENDU les besoins des jeunes de la rue et des personnes itinérantes au niveau de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de l'emploi ;

ATTENDU le Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012 ;

La commission permanente du conseil d'agglomération sur la sécurité publique

REMERCIE le Conseil jeunesse de Montréal pour sa grande collaboration et pour les initiatives prises dans le cadre de la consultation ;

REMERCIE les jeunes citoyennes, citoyens et organismes pour les commentaires et recommandations soumis à la commission tout au long du processus de consultation ;

ET FAIT les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

### ***L'aménagement et le transport***

#### **R-1**

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal poursuive et intensifie l'application, à tout projet d'aménagement, des principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.

#### **R-2**

*Considérant les effets bénéfiques découlant des marches citoyennes organisées par Femmes et ville, TANDEM, tables de concertation locales ou autres groupes communautaires;*

La commission recommande :

Que l'agglomération de Montréal favorise les marches citoyennes d'exploration des espaces publics dans le but d'améliorer l'aménagement et d'accroître le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens de l'agglomération. Ces marches citoyennes permettent d'identifier les éléments à améliorer afin d'accroître la sécurité des usagers des espaces publics.

#### **R-3**

*Considérant les horaires atypiques de travail et d'étude des jeunes ;*

La commission recommande :

Que la Société de transport de Montréal revoie la sécurité et les possibilités de recours aux abords et à l'entrée des stations de métro de même que sur les lieux de correspondance du réseau de nuit.

#### **R-4**

*Considérant que les jeunes effectuent la majorité de leurs déplacements à pied, en vélo ou en transport collectif ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal, dans la mise en œuvre du Plan de transport, continue de mettre de l'avant les interventions visant à faciliter les déplacements des piétons, des cyclistes et des usagers du transport collectif.

### ***L'intervention sociale***

#### **R-5**

*Considérant l'influence des médias et l'impact des préjugés sur les perceptions des citoyens à l'égard des jeunes ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et leurs partenaires soutiennent et intensifient les actions favorisant la cohabitation harmonieuse entre les citoyens de tous les âges afin de défaire les préjugés et modifier les perceptions de la population à l'égard des jeunes en privilégiant notamment l'organisation d'activités inter-générationnelles dans les parcs et en menant une campagne de sensibilisation.

#### **R-6**

*Considérant l'importance de la participation des jeunes à des activités culturelles, sportives ou de loisir dans leur développement ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal mandate le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle afin d'évaluer l'offre des services dédiés aux jeunes de 12 à 30 ans proposée par les arrondissements et les services corporatifs. Des propositions d'amélioration devront être faites afin que cette offre soit adaptée aux besoins des jeunes dans chacun des quartiers.

#### **R- 7**

*Considérant qu'il y a lieu de soutenir la participation des jeunes ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal maintienne, consolide et développe le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans dans le but de favoriser la participation des jeunes aux activités de sport, de loisir, de culture et d'engagement social.

#### **R-8**

*Considérant l'importance des modèles positifs dans le développement harmonieux des enfants ;*

*Considérant qu'il y a lieu de prévenir les comportements à risques et l'adhésion aux gangs de rue ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal, le SPVM et leurs partenaires favorisent la mise en place d'initiatives à long terme en soutien aux parents et enfants de familles vulnérables.

#### **R-9**

*Considérant que la concertation entre les intervenants est l'avenue à privilégier ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal initie et/ou participe aux tables locales jeunesse regroupant l'ensemble des intervenants auprès des jeunes afin de mieux planifier et élaborer des solutions locales adaptées aux réalités des jeunes.

#### **R-10**

*Considérant la mise en place des tables de concertation locale dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire ;*

Que l'agglomération de Montréal prévoie la représentation des jeunes dans la composition des tables de concertation locales.

#### **R-11**

*Considérant la demande du Conseil jeunesse de Montréal ;*

Que la Ville de Montréal évalue la possibilité de créer un portail jeunesse d'information municipale pour rejoindre les jeunes par le moyen de communication privilégié qu'ils utilisent afin de les informer des services municipaux qui leur sont offerts et encourager leur participation citoyenne active.

## **La sécurité publique**

### **R-12**

*CONSIDÉRANT la « théorie de la fenêtre brisée » maintes fois évoquée durant la consultation ;*

*CONSIDÉRANT les impacts positifs sur le sentiment de sécurité des citoyens, peu importe leur âge, du bon état et de la propreté des lieux, des équipements et des bâtiments ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal poursuive les efforts initiés avec la mise en œuvre, en 2006, du Programme de propreté et la mise aux normes de ses installations dans le but de prévenir la dégradation des parcs, des espaces publics, des équipements et des bâtiments et d'offrir aux citoyens et citoyennes des espaces publics et des installations de qualité.

### **R-13**

*Considérant les effets négatifs de la judiciarisation dans le processus de réinsertion sociale des personnes itinérantes ;*

La commission recommande :

Que le SPVM intensifie, tel que prévu, l'intégration de ses actions à une approche globale intersectorielle, maintienne sa participation aux comités intersectoriels touchant la problématique des espaces urbains, adapte ses outils d'intervention aux besoins des patrouilleurs qui, quotidiennement, doivent intervenir auprès de personnes itinérantes parfois en situation de crise et assure la formation des policiers quant à l'évolution du phénomène de l'itinérance.

### **R-14**

*Considérant la prise en charge citoyenne découlant du programme TANDEM ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal maintienne, consolide et développe le programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (TANDEM) afin de favoriser la prise en charge par la population, notamment par les jeunes, des conditions favorisant leur sécurité et leur sentiment de sécurité.

### **R-15**

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal maintienne, consolide et développe des projets de médiation sociale pour favoriser le partage harmonieux des espaces publics par les diverses clientèles qui les utilisent.

### **R-16**

*Considérant les besoins particuliers exprimés durant la consultation ;*

*Considérant la violence et l'intimidation dont sont victimes de jeunes allosexuels dans les espaces publics;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal offre aux jeunes allosexuels un lieu de rencontre ponctuel et sécuritaire.

**R-17**

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal, le SPVM et leurs partenaires proposent des moyens en soutien aux victimes de crimes haineux afin d'inciter la dénonciation de ce type de crime.

**R-18**

*Considérant la demande du Forum jeunesse de l'île de Montréal, reprise par plusieurs personnes, pour des interventions exemptes de profilage ;*

La commission recommande :

Que le SPVM applique son *Plan d'action en matière de compétences interculturelles* et qu'il poursuive, de manière continue, la formation « Intervention policière dans une société en changement », auprès des membres de son personnel.

**R-19**

La commission recommande :

Que le SPVM poursuive et intensifie ses activités de rapprochement et l'établissement de lien de confiance entre les jeunes et les policiers.

**Les représentations à d'autres instances**

*Considérant les problématiques de cohabitation sociale soulevées par les participants dans les quartiers centraux ;*

La commission fait siennes les trois recommandations suivantes adoptées publiquement par la commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie<sup>3</sup> et recommande :

**R-20**

Que la Ville de Montréal poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec pour la mise en place d'une politique québécoise en matière d'itinérance.

**R-21**

Que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il octroie les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012* et qu'en particulier, les éléments suivants soient traités en priorité :

- l'allocation des fonds requis pour la mise en place d'un lieu de décompression destiné aux personnes exclues des refuges, et ce, dès décembre 2008;
- l'allocation de 3,7 M\$ supplémentaires, récurrents sur une base annuelle, aux grands refuges pour leur permettre de défrayer les coûts reliés, entre autres, à l'encadrement des personnes itinérantes;
- l'allocation d'une aide additionnelle de 6 M\$, récurrents sur une base annuelle, aux organismes communautaires montréalais, afin qu'ils continuent de dispenser les services essentiels à la population en situation d'itinérance.

**R-22**

Que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec

afin qu'il investisse davantage de ressources dans la communauté et qu'il fournisse l'encadrement nécessaire à la réinsertion sociale des personnes désinstitutionnalisées ayant des problèmes de santé mentale récurrents et la clientèle jeunesse issue entre autres des centres jeunesse.

**R-23**

*Considérant les commentaires des jeunes à l'égard de la violence en milieu scolaire ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal engage des représentations auprès des commissions scolaires et travaille avec elles pour mettre en place des programmes de prévention de la violence et du taxage en milieu scolaire.

**R-24**

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir un meilleur financement en vue d'optimiser les activités offertes aux jeunes.

Sur une proposition de M. Jean-Marc Gibeau, appuyée par M. Gilles Grondin, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

**6. Levée de l'assemblée**

Le président, M. Claude Dauphin, remercie l'assistance, l'équipe du SPVM et les commissaires.

Sur une proposition de M. Jean-Marc Gibeau, appuyée par M. Marc Touchette, il déclare l'assemblée levée à 21 h 55.

---

ADOPTÉ LE : 19 JANVIER 2010

« ORIGINAL SIGNÉ »

\_\_\_\_\_  
Claude Dauphin  
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

\_\_\_\_\_  
Nicole Paquette  
Secrétaire recherchiste